

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 septembre 2020

## L'Autorité des marchés financiers et l'Agence française anticorruption signent un protocole de coopération

**En signant cet accord, Robert Ophèle, président de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et Charles Duchaine, directeur de l'Agence française anticorruption (AFA) marquent la volonté des deux autorités d'échanger des informations et de partager leurs expériences respectives.**

Le législateur a confié à l'Autorité des marchés financiers la mission de veiller au bon fonctionnement des marchés. Depuis sa création en 2003, l'AMF s'est donc attachée à détecter les éventuels abus de marché, en déployant les ressources humaines et techniques indispensables à la surveillance des marchés et pour mener à bien ses enquêtes.

L'Agence française anticorruption, créée en 2016, aide toute personne de droit public ou privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Son expertise peut être sollicitée par les juridictions, les grandes entreprises, les administrations ou encore les collectivités. L'agence a également pour mission de contrôler la qualité et l'efficacité des dispositifs anticorruption déployés par les acteurs publics et privés.



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

Le présent protocole prévoit l'organisation de réunions périodiques d'échange pour analyser les modes opératoires d'infractions à la probité et aux abus de marché. Les deux autorités pourront évoquer ensemble les dispositifs de détection et de prévention de ces atteintes et particulièrement des risques de non-conformité. Cette coopération permettra d'échanger sur les évolutions législatives susceptibles d'être préconisées en matière de lutte contre les atteintes à la probité et les infractions boursières. Un suivi des travaux engagés par les instances internationales est également envisagé.

Le protocole prévoit, par ailleurs, des actions de formation communes ainsi que la rédaction de publications portant sur des sujets complémentaires et permettant une information cohérente du public.

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]*

### **À propos de l'Agence française anticorruption (AFA)**

*Retrouvez toute l'actualité de l'Agence française anticorruption sur son site internet : [www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr](http://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr) URL = [http://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr] et son compte Twitter [@AFA\\_Gouv](https://twitter.com/AFA_Gouv) URL = [https://twitter.com/AFA\_Gouv]*

## CONTACTS PRESSE

Direction de la  
Communication de l'AMF

+33 (0)1 53 45 60 28

Agence française  
anticorruption  
Céline Dupuy-Lévy

+33 (0)1 44 87 21 20  
[celine.dupuy-levy@afa.gouv.fr](mailto:celine.dupuy-levy@afa.gouv.fr)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser



PRISE DE PAROLE

COOPÉRATION

20 mai 2019

Discours de Robert Ophèle, président de l'AMF - Conférence du Crédit Agricole CIB et SEB - "Implementing the French-Swedish partnership for innovation and green solutions " ...



COMMUNIQUÉ AMF

COOPÉRATION

14 mai 2019

L'Autorité des marchés financiers et l'Israël Securities Authority coopèrent pour encourager l'innovation



ACCORD MULTILATÉRAL

COOPÉRATION

09 avril 2019

Accord multilatéral sur les modalités pratiques d'échange d'informations conformément à l'article 57 bis, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/849



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF.

Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser